

République du Burundi

Conseil National pour la
Défense de la Démocratie



Republika y'Uburundi

Inama y'Igihugu
Igwanira Demokarasi

Tel. 920815

**DECLARATION DU CNDD SUR LES MALVERSATIONS ECONOMIQUES AU
SOMMET DE L'ETAT ET LES DERIVES DES POUVOIRS LEGISLATIF
ET JUDICIAIRE.**

1. Motivation.

L'un des devoirs d'une opposition politique responsable est d'être le vigile de la République et de décourager, en les dénonçant, les actes répréhensibles des dirigeants, susceptibles d'entraver la paix et la sécurité sociales, la justice et le développement national. Or, depuis son accession au pouvoir, le parti CNDD-FDD s'illustre par la mauvaise gouvernance et la corruption. Voilà pourquoi le CNDD prend une fois de plus la parole publiquement, pour stigmatiser, preuves à l'appui, les malversations économiques au sommet de l'Etat, ainsi que les dérives autoritaires multiformes du pouvoir.

2. Le malaise national généralisé.

Le Burundi tout entier est désabusé, du fait d'un pouvoir sans vision nationale ni politique sectorielle des départements ministériels. Le programme annoncé officiellement est délaissé au profit de mesures populistes improvisées et inapplicables, souvent prises en violation de la loi. Gratuité de l'éducation à l'école primaire, construction des barrages, des universités, des chemins de fer, des aéroports internationaux, gratuité des soins de santé, augmentation encore fictive des salaires des fonctionnaires, suppression des taxes ...sont autant de mesures visant un effet d'annonce aux arrières-pensées démagogiques.

Pire encore, l'augmentation des salaires, la distribution des liquidités et l'octroi d'avantages à certaines catégories sociales apparaissent aux yeux des moins nantis comme des privilèges qui aggravent les inégalités sociales et risquent de mettre à l'épreuve la cohésion nationale. Les simples policiers, soldats et sous-officiers ; les rapatriés et les déplacés, les petits fonctionnaires, les paysans, les malades et enfants orphelins... tous sont gagnés par un sentiment profond d'incertitude et d'abandon. Ce sentiment généralisé de détresse est créé et entretenu par le constat que le pouvoir en place se détourne de l'intérêt général et des soucis des plus faibles et s'installe de façon structurelle dans la corruption et l'enrichissement illicite et immédiat, tout en renforçant l'impunité sélective.

3. Un pouvoir kleptomane.

De par ses pratiques, le soi-disant régime du CNDD-FDD semble avoir pour devise la formation d'une oligarchie ou bourgeoisie du Parti, avec la tactique de chloroformer et d'altérer l'esprit critique des hauts cadres par l'octroi de certains avantages, au risque de couper le pays en deux et de provoquer des tensions sociales. Le parti au pouvoir s'enrichit par la mise en coupe réglée des finances publiques, par la pratique systématique de malversations économiques. Les dossiers suivants en apportent le témoignage accablant.

a) Le dossier des haricots destinés à la Police nationale du Burundi où le ministre de la bonne Gouvernance de l'époque a été impliqué jusqu'au cou.

b) Le dossier de la Route Bujumbura-Rumonge.

Concernant ce dossier, l'honorable Hussein Radjabu a reconnu lui-même que le Directeur général des Routes est allé chercher, au Rwanda, un chèque et qu'il a vu de ses propres yeux. Fallait-il attendre la démission de l'honorable BASABOSE pour le dénoncer ? Pourquoi le Procureur Général de la République reste muet à l'égard du Directeur Général des Routes qui a fait le déplacement jusqu'à Kigali pour aller transporter le butin : au service de qui était-il ? Il y a eu manquement à la solidarité publique. Ce qui est une infraction réprimable par le code pénal.

c) Le dossier de l'achat de 200 véhicules des Parlementaires.

Alors que les transactions impliquaient les fonds de l'Etat, elles ne sont pas passées par les voies officielles et régulières d'attribution des marchés publics. Les auteurs des transactions -le parti au pouvoir en fait- auraient à l'occasion empoché des commissions colossales. Sous d'autres cieux le marché aurait été attribué à un concessionnaire sur place qui pouvait payer les impôts sur les transactions et garantir le service après vente.

d) Le monopole de la vente du sucre de la SOSUMO.

Ce monopole a été octroyé à six personnes toutes membres du CNDD-FDD, dont deux députés et deux sénateurs. Là également la loi sur les marchés publics a été piétinée.

e) La tentative d'achat d'un avion présidentiel.

Non seulement cet avion n'était pas une priorité nationale au regard du contexte socio-économique du pays, mais les démarches entamées se sont elles aussi inscrites dans l'opacité et l'irrégularité. Le Directeur de cabinet du Président de la République M.MBAZUMUTIMA Martin a conduit une délégation à l'île de Baltimore pour négocier l'achat de l'avion. De source bien informée, l'équipe a dû écourter en catastrophe sa mission suite aux injonctions de la Banque Mondiale !

Dans tous ces cas, le mobile des entorses à la procédure légale est l'appât du gain, la recherche éhontée de pots-de-vin, contre le sacrifice de l'intérêt national. En effet, la manipulation des coûts, le mensonge sur la qualité et la quantité des produits accompagnent bien souvent ce genre d'opérations.

f) La gestion mystérieuse des créances du Burundi : un exemple

La presse a révélé que le gouvernement du BURUNDI, à l'époque où il était dirigé par le président Jean-Baptiste BAGAZA, avait donné à crédit une aide à M. Yoweri Museveni pendant qu'il menait la guerre de conquête du pouvoir. Le montant total du crédit oscillerait autour de 3 millions de dollars soit 3 milliards de francs burundais. Aujourd'hui, un officier Général de l'armée ougandaise

serait en train de gérer cet argent en complicité avec un dirigeant du CNDD-FDD. C'est la raison pour laquelle l'Ouganda, aurait payé sur ces fonds les cahiers que le CNDD-FDD a distribué tambour battant. Il y aurait même des pupitres qui auraient été commandés dans ce même créneau. S'il en est ainsi, pourquoi avoir présenté l'opération comme une aide de l'Ouganda au Burundi alors que c'est un remboursement ? En tout cas il est impérieux de faire la lumière sur cette affaire, afin que le Burundi ne soit pas encore une fois le dindon de la farce.

4. Impunité sélective et raison du plus fort.

Le CNDD a déjà dénoncé publiquement la corruption qui gangrène la hiérarchie du parti au pouvoir. Mais, au lieu de s'amender, les responsables impliqués préfèrent la fuite en avant, l'endurcissement et la mise en branle d'une « justice de cour », caractérisée par la logique de deux poids deux mesures. Le CNDD s'étonne en effet de la mesure de levée de l'immunité parlementaire des honorables Mathias Basabose et Déo Nshimirimana, mesure qui n'a pas respecté la procédure prévue par la constitution du Burundi, et par les articles 14 et 25 du Règlement Intérieur de l'Assemblée Nationale. L'article 150 de la Constitution prévoit que « Les députés et les sénateurs ne peuvent être poursuivis, recherchés ou jugés pour des opinions ou votes émis au cours des sessions.

Sauf en cas de flagrant délit, les députés et les sénateurs ne peuvent, pendant la durée des sessions, être poursuivis qu'avec l'autorisation du Bureau de l'Assemblée Nationale ou du Bureau du Sénat.

Les députés et les sénateurs ne peuvent, hors session, être arrêtés qu'avec l'autorisation du Bureau de l'Assemblée Nationale pour les députés ou du Bureau du Sénat pour les sénateurs sauf le cas de flagrant délit, de poursuites déjà autorisées ou de condamnation définitive. » Et l'article 14 stipule en effet que :

« 1. La demande de levée de l'immunité à un député doit être accompagnée d'un rapport exposant les faits reprochés au Député.

2. Avant de prendre sa décision, le Bureau de l'Assemblée Nationale entend le Député concerné et consulte les Présidents des Groupes parlementaires et des commissions permanentes. ». L'article 25, alinéa 2 quant à lui prévoit que : « Les décisions du Bureau de l'Assemblée Nationale sont prises par consensus ou à défaut, à la majorité de membres composant le Bureau de l'Assemblée Nationale. »

Or, dans le cas d'espèce :

- L'Honorable BASABOSE Mathias a fait l'objet des poursuites pénales pendant la session et a été à plusieurs reprises interpellé avant que le Bureau de l'Assemblée Nationale ne soit saisi par le Parquet Général en vue de la levée de son immunité.
- Les députés Basabose Mathias et NSHIMIRIMANA DEO n'ont pas été entendus par le Bureau de l'Assemblée.
- Les présidents des groupes parlementaires n'ont pas été consultés.
- Les Présidents des commissions permanentes n'ont pas été consultés.

C'est pourquoi le CNDD condamne la levée de l'immunité des honorables Basabose et Nshimirimana comme irrégulière et donc nulle et de nul effet.

Alors que les Burundais s'attendaient à ce que la Justice enquête sur les actes graves de malversations révélées par le député Basabose, le Parquet Général semble tergiverser et fermer les yeux, préférant charger celui-là même qui a permis qu'une partie de la triste vérité éclate au grand jour. Or le bon sens voudrait que l'on interroge d'abord les responsables au premier chef.

4. Conclusions et recommandations.

4.1 Le CNDD vient de constater que le Gouvernement actuel vient de battre tous les records dans la course vers la corruption, la malversation et la mauvaise gestion de la chose publique .

4.2 Le CNDD constate que aucun secteur de la vie économique n'est épargné par ce phénomène qui gangrène l'administration actuelle et se demande pourquoi des hautes personnalités de l'Etat jouissant d'un mandat populaire peuvent abandonner leur travail quotidien au profit d'une course effrénée vers le remplissage de leur poche avant même de fêter leur premier anniversaire au pouvoir.

4.3. Le CNDD fait remarquer qu' au moment où la population croupit dans une misère indescriptible, les responsables au pouvoir raffinent leurs méthodes de détournement en servant au reste les annonces publicitaires du genre aéroport international comme si le commun des mortels va commencer à exploiter les avions de ligne. Des décisions graves d'augmentation du prix de carburant provoquant ainsi une flambée des prix des denrées de première nécessité font vite oublier à la population l'augmentation hypothétique de salaires.

4.4. Le CNDD recommande donc que le Président de la République soit le garant du bon fonctionnement des Institutions en faisant respecter la séparation du pouvoir tel que le prescrit la Constitution du Burundi.

4.5 Tous les dossiers de corruption et de malversation en cours et en conception doivent être traités de manière à faire la lumière sur ces pratiques et punir les coupables. Le CNDD demande que soit mis fin à la politique de deux poids deux mesures.

4.6. Le CNDD demande que le Gouvernement mette fin aux pratiques d'intimidation et de menaces envers les journalistes, la société civile et les citoyens en général.

4.7. Le CNDD a déjà perdu confiance dans ce que le pouvoir du CNDD-FDD appelle la lutte contre la corruption parce qu'il est pratiquement impossible de condamner les autres pour des faits que l'on est en train de commettre au grand jour et par conséquent exige la démission de tous les membres du Parlement et du Gouvernement et leurs complices qui sont déjà cités dans les différents dossiers en vue de permettre à la justice de travailler librement.

Fait à Bujumbura le 17 mai 2006

Pour le CNDD
Léonard NYANGOMA



Président